

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00229

Numéro SIREN : 814 001 087

Nom ou dénomination : 1001 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 16568

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
à bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Société 1001 EXPERTISE</u>				Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise <u>34 Rue Jean Jaurès</u>		<u>95400 ARNOUVILLE</u>		
Numéro SIRET * <u>8 1 4 0 0 1 0 8 7 0 0 0 3 4</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>		
			Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	<u>010</u>	<u>012</u>	
	Fonds commercial *			
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Autres *	<u>014</u>	<u>016</u>	
	Immobilisations corporelles *	<u>028</u>	<u>24 324</u>	<u>21 756</u>
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Immobilisations financières * (1)	<u>040</u>	<u>3 000</u>	<u>1 890</u>
	Total I (5)	<u>044</u>	<u>27 324</u>	<u>21 988</u>
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<u>050</u>	<u>052</u>	
	Marchandises *	<u>060</u>	<u>062</u>	
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Avances et acomptes versés sur commandes	<u>064</u>	<u>066</u>	
	Créances (2)	<u>068</u>	<u>36 358</u>	<u>36 358</u>
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Clients et comptes rattachés*		<u>070</u>	<u>16 636</u>
	Autres * (3)	<u>072</u>	<u>1 125</u>	<u>1 006</u>
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Valeurs mobilières de placement	<u>080</u>	<u>082</u>	
	Disponibilités	<u>084</u>	<u>7 045</u>	<u>7 045</u>
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Charges constatées d'avance *	<u>092</u>	<u>2 400</u>	<u>2 400</u>
	Total II	<u>096</u>	<u>46 928</u>	<u>21 694</u>
Total général (I+II)		<u>110</u>	<u>74 252</u>	<u>43 682</u>
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		<u>120</u>	<u>1 000</u>
	Ecart de réévaluation		<u>124</u>	
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale		<u>126</u>	<u>100</u>
	Réerves réglementées*		<u>130</u>	
DETTE (4)	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	<u>131</u>	<u>) 132</u>	
	Report à nouveau		<u>134</u>	<u>3 555</u>
DETTE (4)	Résultat de l'exercice		<u>136</u>	<u>5 525</u>
	Provisions réglementées		<u>140</u>	
DETTE (4)	Provisions pour risques et charges		<u>142</u>	<u>10 180</u>
	Total II			<u>4 655</u>
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		<u>154</u>	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		<u>156</u>	<u>13 513</u>
DETTE (4)	Fournisseurs et comptes rattachés *		<u>164</u>	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	<u>169</u>	<u>) 172</u>	<u>18 151</u>
DETTE (4)	Produits constatés d'avance		<u>166</u>	<u>17 859</u>
	Total III		<u>174</u>	<u>7 911</u>
DETTE (4)	Total général (I + II + III)		<u>176</u>	<u>30 132</u>
				<u>12 966</u>
RENOVIS			<u>180</u>	<u>61 504</u>
				<u>39 027</u>
RENOVIS	Dont immobilisations financières à moins d'un an	<u>193</u>		<u>8 799</u>
	(1) Dont créances à plus d'un an	<u>197</u>		<u>22 145</u>
RENOVIS	(2) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<u>199</u>		<u>16 900</u>
	(3) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		<u>195</u>	
RENOVIS	(4) Dont dettes à plus d'un an		<u>182</u>	
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		<u>184</u>	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Café coffee - la gare *Julien*

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
Annexe au Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 1001 EXPERTISE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	Néant
					13 009 2017	13 009 2016	*
Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens		215		214		
	services *		217		218	193 306	84 840
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226	500	694
Autres produits					230	614	537
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	194 420	86 072
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes * : (dans le crédit bail : mobilier - immobilier)					242	109 506	59 230
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAF *)	dont taxe professionnelle		243		244	3 983	1 069
Rémunérations du personnel *					250	50 061	7 910
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	20 492	3 401
Dotations aux amortissements *					254	3 929	1 444
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	94	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	188 065	73 057
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 355	13 016
Produits financiers					280		
Produits exceptionnels					290	16 900	
Charges financières					294	228	62
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	16 558	8 725
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)		348				
Impôts sur les bénéfices *					306	945	574
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	5 525	3 655
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	5 525	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	945	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	175	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprise nouvelle (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de reconversion de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurale (44. quindecies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies A)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
"Dédiction exceptionnelle (art 39 decies)"	655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	6 302	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	6 302	372

Cette carte
à l'usage

1001 EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée
Au capital Variable de 1.000 euros
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès
95400 ARNOUVILLE
814 001 087 PONTOISE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept

Le CINQ DECEMBRE, à quatorze heures,

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance, effectuée sur la convocation qui leur a été adressée individuellement en main propre le 15 NOVEMBRE 2017.

L'assemblée est présidée par M. Abdellah HOUMAIDA, président.

Le président constate que sont présents :

HOUMAIDA Abdellah détenteur de :	500 actions
GECER Alex détenteur de :	500 actions

Soit au total tous les associés présents, totalisant :	1.000 actions
--	---------------

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- Les copies des lettres de convocation à l'assemblée générale ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Une copie des statuts.

Le président déclare que les documents requis ont été transmis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^{ère} résolution : Rapport de gestion sur l'activité de la Société;

2^{ème} résolution : Affectation du résultat ;

3^{ème} résolution : Convention réglementée ;

4^{ème} résolution : Rémunération du gérant ;

5^{ème} résolution : Formalités ;

Puis le président donne lecture des rapports de la gérance.

Le président déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux associés qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Les associés demandent quelques explications et informations sur l'activité et l'avenir de la société. Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, approuve le dit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 5.525 €.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 0 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 qui représente un bénéfice de 5.525 € en report à nouveau.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	1.000,00 €
- Réserve légale :	100,00 €
- Report à nouveau :	9.080,00 €
- Situation nette :	10.180,00 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'est distribuée à titre de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AH

3. Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération brute de 0 € au titre de l'exercice clos.

Par ailleurs, l'assemblée générale approuve que le gérant aura droit en outre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, à charge pour lui d'en justifier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés présents.

Arnouville, 05 Décembre 2017

Abdellah HOUMAIDA
Président Associé



Alex GECER
Associé



*cahier enfe
l'original*

[Signature]

1001 EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée
Au capital Variable de 1.000 euros
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès
95400 ARNOUVILLE
814 001 087 PONTOISE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 10.998 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1. **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017**

i. **Evénements significatifs de l'exercice**

La société a transféré son siège social au 34 Rue Jean Jaurès, 95400 Arnouville.

ii. **Présentation des comptes annuels**

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

AH

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 s'est élevé à 194.420 euros.

Parallèlement, les charges d'exploitation atteignent un montant total de 188.065 euros. Ces charges concernent essentiellement :

- Autres Charges Externes : 109.506 €.
- Masse salariale : 70.553 €.
- Dotation aux amortissements : 3.929 €.

Le résultat d'exploitation ressort en conséquence bénéficiaire de 6.355 €.

Le résultat financier est de -228 €.

Le résultat exceptionnel est de +342 €.

Compte tenu du fait que la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 945 €, et en prenant compte les éléments ci-dessus, le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 se traduit en conséquence par un bénéfice de 5.525 euros.

Au 30 Septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élève à 71.684 euros.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3. Perspectives d'avenir

La société souhaite augmenter son chiffre d'affaires et son bénéfice.

4. Activités en matière de Recherche et Développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5. Filiales et participations

Néant.

6. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les états financiers de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.525 € en report à nouveau.

AA

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	1.000,00 €
- Réserve légale :	100,00 €
- Report à nouveau :	9.080,00 €
- Situation nette :	10.180,00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

7. Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 0 €.

8. Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

9. Rémunération du Président

Nous vous informons que la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros.

10. Conclusion

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

Abdellah HOUMAIDA

Président

